

## DÉCISION DU MAIRE N° 2025/11/165

**Objet :** 165 - Signature d'un contrat de prestation de service avec NSTV

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande de la NOUVELLE SOCIETE DE TIR DE VIRE (NSTV),

### Décide

- De donner son accord à la signature d'une convention de prestation de service conclut avec NOUVELLE SOCIETE DE TIR DE VIRE (NSTV) pour disposer d'intervenants dans l'accompagnement d'activités d'initiation et découverte d'activités sportives lors des temps d'activités périscolaires visées dans la présente convention, et ce pour un montant total de 1200€ T.T.C, à compter du 5 novembre 2025 au 17 juin 2026.

Fait à Vire Normandie, le 26 novembre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251201-165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025  
Publication : 01/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2025/11/165 du 26 novembre 2025

